

Municipalité p.2

Vivre à Espiet p.3

Environnement p.4

Culture & Loisirs p.5

Social & Emploi p.6

Renseignements p.7

Commerces p.8

Le mot du Maire

Chers Espiétaises et Espiétais,



Après une période difficile, je tiens à vous souhaiter une bonne rentrée. Malgré les complications liées à la pandémie (retard dans l'intervention des entreprises, manifestations reportées ou annulées) l'équipe municipale continue à travailler sur les projets présentés lors de la campagne électorale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute suggestion ou problème que vous pourriez rencontrer

Didier Cazenave

Point sur les Travaux et réalisations en cours

Lieu-dit Robin : Aménagement de la route.

Lieu-dit Petit Moulin : Installation de ralentisseurs au niveau de la piste cyclable.

Lieu-dit Chauveau : Installation de ralentisseurs au niveau de l'abribus.

Pose de 2 foyers lumineux au lieu-dit Cournelon et Massé.

Curage de fossés, arasements d'accotements sur certaines portions.

Installation d'un abribus au lotissement Sérigeau.

Installation d'une video-protection des bâtiments communaux.

Remise aux normes de la signalisation en cours.

Travaux d'installation d'un bassin de de rétention avec infiltration des eaux pluviales, en attente des entreprises.



Directeur de publication, responsable de la rédaction: Didier Cazenave | Rédaction et mise en page : Commission communication | Crédit photo : Pexels, Pixabay, freepik, Floriane Gissat | Impression : CCB Création. Ne pas jeter sur la voie publique.

Ecole multisport

Pour la rentrée 2021/2022 la municipalité d'Espiet propose aux enfants de participer à des ateliers multisports avec l'association **TAMTAM** de SALLEBOEUF, déjà connue par ses interventions dans ce cadre.

Ces ateliers auront lieu le mardi soir après l'école sur deux créneaux horaires :

16h15-17h15 et **17h15-18h15** et pour une durée d'1H pour un tarif de 70 € par an et par enfant.

Ces ateliers ont pour but de **faire découvrir** de nouveaux sports comme le tchoukball, le coarfball ou le cardioball mais aussi des jeux de raquettes, des sports collectifs, des jeux d'opposition, des activités gymniques ainsi que des courses d'orientation.

Pour des raisons de sécurité et conformément à la réglementation 14 enfants maximum par groupe pourront participer.

Les enfants inscrits au premier groupe devront prévoir un goûter qui sera pris avec l'intervenant. Les enfants inscrits au second groupe devront prendre leur goûter chez eux s'ils ne restent pas en garderie.

Ces activités commenceront le mardi **07/09/2021**.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription à compléter et à renvoyer le **06/09/2021** dernier délai.

Pour en savoir plus sur les services de cette association, vous pouvez visiter leur site internet:

<http://www.association-tamtam.fr>

Rentrée scolaire

En ce mois de septembre 2021, nous souhaitons une bonne rentrée à toute l'équipe pédagogique et au personnel des **Écoles de Tizac-de-Curton et d'Espiet**:

- Aux institutrices de l'école primaire d'Espiet: Magali DEVILLE, Annie RENAULT, Carole RICATEAU (classe de CM2), Laetitia PERES (classe de CP) et sa remplaçante du mardi Coralie BORJA;
- Aux institutrices de l'école maternelle de Tizac-de-Curton: Nathalie TINOT et Céline TRAPET;
- Aux directrices des deux écoles: Mme PERES Laetitia (Espiet) joignable au 05.57.24.21.36 et Mme TINOT Nathalie (Tizac-de-Curton) joignable au 05.57.24.16.59;
- Aux responsables des cantines: Mme TAILLANDIER Sandrine (Espiet) joignable au 05.57.24.21.90 et Mme LLIMONA Marie-Ange (Tizac-de-Curton) joignable au 05.57.24.16.59;
- A toutes les employées : Marie Feyrit, Solène Prevost, Christine Magret à Espiet et Cathy Vincent, Laurie Vidal, Nathalie Peltin et Laetitia Seguin à Tizac-de-Curton;

Et bien sûr à tous les élèves de notre commune et des communes alentours !

Et parce qu'il n'est jamais trop tôt pour s'occuper de l'avenir de nos enfants, voici quelques informations concernant l'**inscription 2022-2023**:

Les inscriptions pour la rentrée 2022-2023 devront intervenir à partir du **21 février 2021**. Vous devrez vous présenter à la Mairie muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile. Un dossier à compléter vous sera remis. Vous voudrez bien le remettre à la Directrice de l'école concernée. Pour l'école de TIZAC DE CURTON vous devez contacter la directrice par téléphone afin de prendre un rendez-vous avant le 09/04/2022 afin de procéder à l'admission définitive.



Taille de haies

Quelles haies puis-je tailler ?

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Pour les haies mitoyennes, par principe, elles marquent la séparation entre deux maisons appartient aux deux voisins.

La responsabilité de son entretien repose donc sur les deux parties.

Plus précisément, l'article 667 du Code civil indique que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ».

Autrement dit, chacun doit participer à cette tâche dans son jardin respectif.

Pour prévenir tout conflit ou incompréhension, il est recommandé de se mettre d'accord avec le voisin avant de commencer à tailler la haie.

Quand puis-je tailler ?

Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.

Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).



14e Festival Philosophia

Ce festival vous propose une véritable fête de la philosophie qui favorise l'échange, la transmission et le débat d'idées en proposant des formats originaux.

Cette idée, qui lors de son lancement pouvait sembler étrange, est rapidement devenue un succès populaire.

Au fil des années, **Philosophia** a acquis les valeurs culturelles et festives d'un événement majeur reconnu du monde littéraire.

L'attrait du projet et des lieux ont séduit nombre de philosophes, de scientifiques et d'intellectuels venant de divers horizons.



Retrouvez plus d'informations sur :
www.festival-philosophia.com

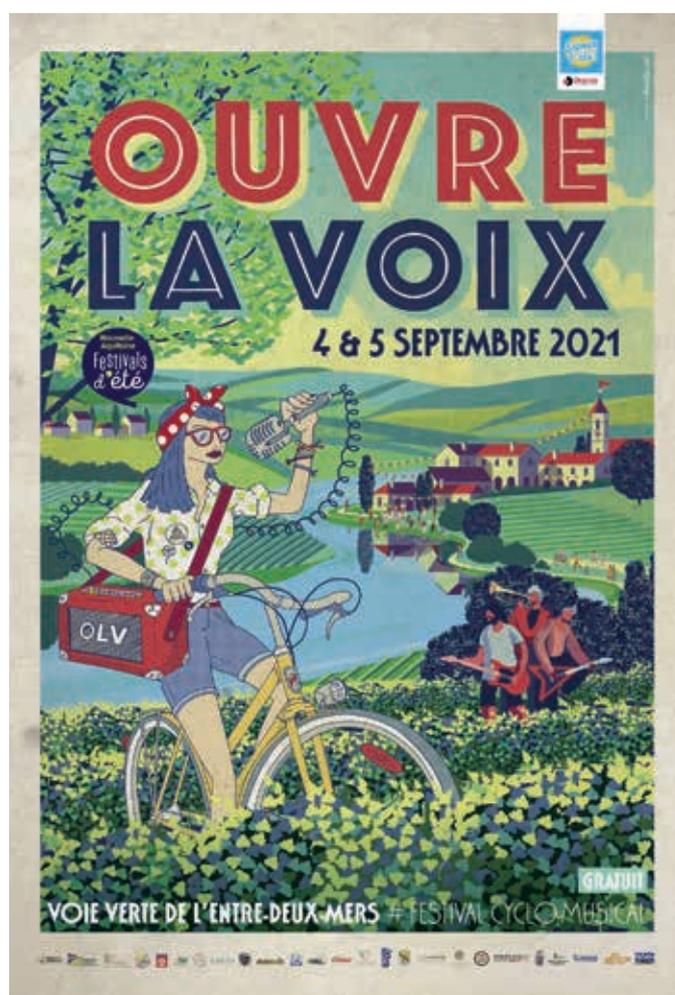
et la programmation sur la page Facebook :
www.facebook.com/Festival.Philosophia

Un évènement à ne pas rater !

Ouvre la voix

Ouvre la Voix est un festival cyclo-musical itinérant organisé par la **Rock School Barbey** alliant patrimoine matériel et immatériel : balade à vélo, musique et découvertes de produits locaux.

Le festival se déroulera les **4 et 5 septembre 2021** sur la voie verte de l'Entre-Deux-Mers qui rejoint Sauveterre-de-Guyenne à Bordeaux.



Ouvre la Voix permet à tous les amateurs de vélos, de musique, de patrimoine et de gastronomie d'explorer l'Entre-deux-Mers à vélo, cheveux au vent !

En somme un délicieux mélange de fraîcheur, à déguster seul, entre amis ou en famille et quelle chance pour nous dans la commune qu'ils investissent, le temps d'un week-end, **la gare d'Espiet!**

CAP'J crise

Le Contrat Autonomie Personnalisé pour les Jeunes

Pour répondre aux situations d'urgence que les jeunes vivent aujourd'hui, le Département de la Gironde, depuis le 1er mai 2021), a mis en place le CAP'J Crise.



Le CAP'J crise c'est quoi ?

Il s'agit d'apporter un soutien financier dans le cadre d'un accompagnement personnalisé et global.

L'enjeu est d'éviter les ruptures de parcours et prévenir le décrochage social.

Action expérimentale sur 18 mois

Conditions d'éligibilité

Ce dispositif s'adresse aux jeunes, âgés de 18 à 29 ans, étudiants en formation initiale ou continue, jeunes en formation professionnelle ou en insertion, et résidant en Gironde depuis 3 mois.

Les jeunes ouvrant droit aux minima sociaux tels que RSA, en cours de garantie jeune, AAH à taux plein ne sont pas éligibles.

Comment en bénéficier ?

Les étudiants (boursiers ou non) doivent en premier lieu prendre contact avec le service social du CROUS qui étudiera leurs droits et les possibilités d'aides financières. Si la situation le nécessite, une demande de CAP'J crise pourra être faite en complément auprès d'un autre partenaire.

Emploi à Espiet

Recensement de la population : Cette enquête se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune recherche un agent recenseur. Si vous êtes disponibles n'hésitez pas à postuler en déposant votre CV au secrétariat de la mairie.

Prendre rendez-vous avec le crous :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Pour tous les autres jeunes (y compris les étudiants non éligibles aux aides du CROUS), il est possible soit :

- de prendre contact avec l'une des 30 structures du territoire susceptibles de les accompagner tout au long de leur parcours global d'insertion : missions locales, plateformes de repérage et d'accompagnement des jeunes #Réa'J, associations de prévention spécialisée...
- de remplir le formulaire en ligne ci-dessous qui oriente ensuite les jeunes vers les structures citées plus haut.

Demande en ligne

<https://enquetes33.gironde.fr/enquetes33/index.php/673594>



Durée et montant de l'aide

- Durée minimum de 3 mois et maximum de 12 mois.
- Cette aide ne pourra excéder 3 000 € au total par jeune.
- Le montant et la durée de cette allocation seront modulés suivant les ressources ponctuelles ou mineures des jeunes ainsi que de leur situation d'insertion sociale et professionnelle et/ou de formation.

Un accompagnement sera obligatoirement mis en place avec un référent de parcours désigné.

Numéros d'urgence

Appel urgence: 112
S.A.M.U: 15
Pompiers: 18
Gendarmerie: 17
Brigade de Grézillac: 05 57 55 48 45
Centre antipoison: 05 56 96 40 80
Enfance maltraitée: 0 800 05 41 41 ou 119
Protection personnes vulnérables: 3977

Santé

Pharmacie de garde: 3237
Chirurgiens-Dentistes de garde : 05 57 49 03 11
Information Coronavirus : 0 800 130 000

Mairie

Accueil : 05 57 24 24 27

ASVP (Agent de sécurité sur la voie publique) :

M. DUTEL Alexandre : 07 48 72 63 55
Intervient pour tous problèmes de voisinage, divagation d'animaux, stationnement gênant etc...

En cas d'urgence les week-end et jours fériés :

M. le Maire CAZENAVE Didier : 06 09 72 62 17

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Mardi de 8h30 à 12h30
Vendredi de 13h30 à 16h30

La Poste : 09 71 39 26 60

Lundi, Mardi et Samedi de 9 H à 12 H
Jeudi de 9 H à 12 H et de 15 H à 18 H
Fermée le Mercredi et Vendredi.
Levée du courrier à 11 H 30



Numéros d'aide

Drogues info service: 0 800 23 13 13
Tabac, info service: 3989
Fil santé jeunes: 0 800 235 236
Écoute alcool: 0 980 980 930
Écoute cannabis: 0 980 980 940
Sida info service: 0 800 840 800
Droit des femmes et des familles (CIDFF):
05 56 44 30 30
Violences femmes info : 3919
Femmes en difficulté (APAFED): 05 56 40 93 66

Réseaux de distribution & services

Suez Eau France: 0 977 40 84 08
ENEDIS: 0 972 675 033
SEMOCTOM: 05 56 23 28 80
Ordures ménagères : Vendredi 3, 10, 17, 24 septembre.
Tri selectif : Jeudi 9 et 23 Septembre.

Clubs et Associations

ACCA : 05 57 24 10 44
Eric Laurent

Comité des Fêtes : 06 23 12 02 57
Catherine Vincent

FCVD Espiet : 06 09 94 75 19 et 05 57 74 96 12
Rémy Bonaldi

Gym : 05 57 24 11 17
Josette Giry

Motards de l'Entre-deux-Mers : 06 07 05 41 39
Daniel Cerou

Notre Dame d'Espiet : 06 88 13 87 58
Danielle Piot

Parent'Live : 06 35 10 08 42
Jennyfer Le Carpentier

Pétanque Espiétaise : 06 43 26 77 94
Béatrice Fillatre

Raquette Espiétaise : 05 57 24 16 40
Jean-Paul Hautier

Les marchés

Marché de St-Quentin-de-Baron
Face à la mairie
Tous les 1er et 3e dimanche du mois de 8H à 13H



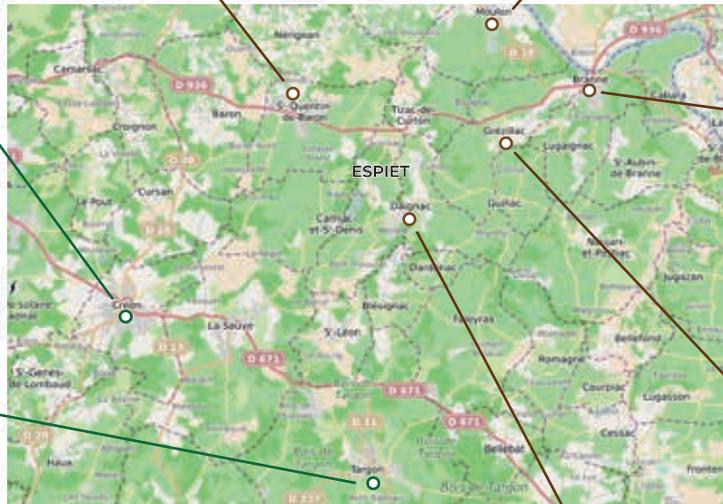
Marché de Moulon
12 place des platanes
Lundi de 16h à 19h



Côté Libournais

Côté Créonnais

Marché de Créon
Place de la prévôté.
Mercredi et Samedi de 8h à 13h



Marché de Branne
Place du 11 novembre
Jeudi de 8h à 13h



Place du 11 novembre
Vendredi de 8h à 13h



Marché de Grézillac
Place André Lurton
3e dimanche du mois de 9h à 13h



Marché de Dagnac
Le Bourg, place de la salle polyvalente.
Samedi de 9h à 13h



Qui livre à Espiet ?

Grandes surfaces : Picard, Place du Marché, Carrefour Créon, BoFrost

Vous connaissez d'autres entreprises qui vendent des produits de première nécessité et qui livrent à Espiet ? N'hésitez pas à nous le dire sur Facebook ou par mail.

Nos artisans et commerçants

Comme vous avez pu le constater la page des annonceurs a été remplacée, en effet, nous avons reçu beaucoup de demandes en mairie d'entreprises et d'artisans souhaitant apparaître dans le bulletin. Afin que chacun est un espace équitable de communication, nous sommes en train d'étudier les solutions et conditions de parution. En attendant vous pouvez toujours les retrouver sur le site de la mairie.

Retrouvez la liste de nos Artisans et Commerçants sur www.espiet.fr

Ou en scannant ce QRcode :

